

BIOL**Mairie : à propos de La Poste**

→ «La présence postale territoriale fait l'objet d'un contrat entre l'État, l'Association des Maires de France (AMF) et le groupe La Poste. Ce contrat a été signé par les trois partenaires en 2014. Il prévoit la possibilité d'une transformation en "agence postale communale", dans le cas d'un bureau de poste ayant une fréquentation insuffisante. La direction de La Poste n'a pas proposé au maire la fermeture du bureau actuel, mais la transformation en "agence postale communale". Une "agence postale communale" permet de réaliser 90 % des opérations effectuées en bureau de poste. Il y aura toujours une présence postale à Biol, et il ne sera pas nécessaire d'aller retirer les plis ou les colis recommandés à Bourgoin-Jallieu ou à La Tour-du-Pin » a précisé le maire dans un récent communiqué.

Nouvelle action du collectif de défense

**Enquête au sortir de la Poste.**

Toujours très mobilisé, le collectif a effectué une enquête au sortir de la Poste de Biol, mardi, de 9 heures à midi, auprès des usagers, sur les services utilisés. Une cinquantaine de personnes ont été consultées ; les enquêteurs ont été étonnés de cette affluence en pleine période de congé estivale.

De nombreuses personnes interrogées ont été très surprises et sidérées de savoir que la plupart des services financiers

seraient supprimés si l'on avait une agence postale communale (APC).

Les entreprises commerciales et artisanales et les associations seraient aussi touchées puisqu'elles ne pourraient plus faire de dépôts ou autres activités financières en APC.

Le collectif, qui a reçu un accueil chaleureux et de nombreux encouragements des habitants, va poursuivre son enquête ces prochains jours.

